

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°241 du mardi 5 novembre 2019

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

M. D. Jamsin

M. J.-Ch. Hock

Experte invitée : Mme A. Arpigny

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. P. Antoine, A. Van Caulaert, E. Blondiau, C. Hervieu, E. Angenot

1. Approbation du PV n° 240 du mardi 8 octobre 2019

En tête de ce PV, il faut y excuser M. J.-Ch. Hock, empêché pour cette réunion.

Quelques coquilles orthographiques, ou de dates, doivent y être corrigées.

M. M. Streker demande à ce que la fin de son intervention cct l'ESA St-Luc (au point 4. Chiffres de la rentrée...) soit corrigée comme suit : « ...-*Design d'innovation sociale- dont les étudiant.e.s viennent en majeure partie de baccalauréats internes. Pour rappel, ce cursus est co-organisé avec l'IHECS.* »

Moyennant ces remarques, le PV est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et en dehors de la transmission par le Président des fiches de recettes et dépenses, il n'y aura cette fois pas de points à examiner en actualités diverses.

3. Élections sociales 2020 (suite procédure et calendrier)

Par rapport aux 1ères propositions de dates des élections, pour des raisons – entre autres – d'organisation interne, la date du 2^{ème} jour des élections est avancée au lundi 18 mai.

Les élections sociales auront donc lieu chez nous :

- **Le jeudi 14 mai de 14h30 à 18h30**

- **Le lundi 18 mai de 10h00 à 14h00**

Comme la date du 1^{er} jour de ces élections reste inchangée, le calendrier de la procédure électorale telle que prévue ne s'en trouve pas notablement modifié.

Mme A. Arpigny présente le PowerPoint conçu par « SPF emploi, travail & concertation sociale » pour la procédure.

Pour l'essentiel, il en ressort que :

- la 1^{ère} communication par l'employeur se fera donc le 16 décembre (X – 60).
- En fonction du nombre de membres du personnel et de leurs catégories, 5 mandats seront à pourvoir pour les employés et 1 pour les ouvriers.
- Pour rappel, pour qu'un CE puisse être institué, il faut un minimum de 100 travailleurs ; pour un CPPT, il faut un minimum de 50 travailleurs.
- Un affichage, avec une première « photographie » de la population, aura lieu le 14 février 2020.
- Le dépôt des listes de candidats devra se faire pour le 20 mars 2020 (il se fera en utilisant l'application Web du FPR, qui n'est pas encore effective à ce jour).
- Au vu de la période des congés de printemps, l'accord sur le vote par correspondance (réservé à ceux/celles qui ne travaillent pas « physiquement » dans l'entreprise : DPPR, congés de maladie, etc.) devra être avancé au vendredi 3 avril 2020.
- La distribution des convocations électorales est prévue pour le 4 mai 2020, mais –au vu de cette période de non-fonctionnement de certains enseignants des ESA (car période de sessions d'examens pour les cours généraux et techniques) – on peut l'avancer au lundi 20 avril, c'ad au 1^{er} jour de reprise après les congés de printemps.
- En se référant cette fois à la 2^{ème} date des élections (lundi 18 mai 2020), le 1^{er} CE et/ou CPPT de la nouvelle législature devrai(en)t se tenir le mardi 30 juin 2020.

NB : Le vote électronique n'est pas possible chez nous, d'une part il faudrait que tout le personnel dispose d'un ordinateur dans le cadre de son travail, d'autre part en cas de vote électronique, il faudrait passer par une société externe agréée, ce qui coûterait très cher...

Des infos suivront lors des prochains CE, au fur et à mesure des échéances les plus proches.

4. Chiffres de la rentrée dans les différents instituts (suivi)

Erg

Mme L. Rassel indique le chiffre de plus de 500 étudiant.e.s, sur base des plans d'études remis (et ayant payé une 1^{ère} tranche de 50 € de leur minerval). Il y a près d'une centaine d'étudiant.e.s de plus qu'il y a 2 ans, mais (pour rappel) avec le bémol d'une perte de 2 unités d'encadrement sur les 5 prochaines années suite au « lissage » de la population scolaire des 5 années précédentes.

Par rapport aux critères d'admission à l'Erg, la sélection est toujours bien présente, mais il y a plus d'entrées via « passerelles » en Bac 2 et en M 1 et ils/elles sont plus nombreux/euses à poursuivre leurs études.

NB : pour le détail, et selon les documents transmis via mail peu après la réunion :

Pour les Bac 1, il y a 133 étudiant.e.s dont 123 primo inscrit.e.s.

Pour les Bac 2, il y a 140 étudiant.e.s dont 21 primo inscrit.e.s.

En Bac 3 : 96 étudiant.e.s dont 9 primo inscrit.e.s

En M 1 : 73 étudiant.e.s dont 25 primo inscrit.e.s

En M 2 : 77 étudiant.e.s dont 5 primo inscrit.e.s

Pour l'Agrégation : 8 étudiant.e.s dont 5 primo inscrit.e.s

ESA St-Luc

Après un « toilettage » des listes d'inscrits et en fonction des plans d'études transmis, M. M. Streker fait état d'un chiffre stabilisé à 702 inscrit.e.s.

NB : pour info : en Agrégation (donnée non mentionnée dans le PV du CE précédent), M. M. Streker y faisait état du chiffre total (Erg/St-Luc) de 14 inscrit.e.s, dont 7 à St-Luc, et y posait le problème du nombre global d'étudiant.e.s risquant à terme de ne pouvoir réaliser leurs stages au Secondaire.

EPS

M. J.-Ch. Hock note une tendance à la baisse significative du nombre d'inscrit.e.s à l'ISURU.

Ailleurs, il y a une certaine stabilité. Pour rappel, d'années en années, la dotation est reconduite à condition de ne pas atteindre une baisse de - 8 %.

On ne peut avoir d'image fixe à ce stade, vu le nombre de cours différents organisés par modules. C'est toujours avec un an de retard que l'on peut en avoir une idée avec le volume et le nombre d'heures organisées.

Secondaire

M. D. Jamsin n'y relève pas de changement notable depuis la réunion précédente, puisque le chiffre est à ce jour de 676 élèves.

5. Actualités diverses

Remise par M. M. Streker des fiches de dépenses et recettes de mai, juin et octobre 2019.

La prochaine réunion aura lieu **le mardi 10 décembre à 14h15** au local habituel.

Alain Van Caulaert
secrétaire du CE